

2008/72 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Déclaration de sans suite et confirmation de l'approbation des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (Mission DSP) (BMO du 21/04/2008, p. 709)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Dans un souci de rigueur juridique, il a été décidé de relancer la DSP pour respecter notamment la nouvelle jurisprudence que j'évoquais tout à l'heure au sujet de la fourrière, rigueur juridique qu'appréciera certainement M. Broliquier.

M. HEMON Pierre : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans la continuité des prises de position du Groupe des élus Verts sur cette question concernant le casino de Lyon, nous nous abstenons. Je ne reprendrai pas l'ensemble des arguments que nous avons jusqu'ici avancés. Juste un peut-être pour vous dire qu'aujourd'hui apparaît de plus en plus, l'addiction aux jeux d'argent qui devient, si ce n'est une pathologie, à tout le moins un vrai problème de santé publique, puisqu'il va faire l'objet très certainement d'un chapitre dans le prochain schéma régional d'organisation de la santé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention du Groupe Les Verts).

(Adopté.)